



AVIS AU PUBLIC

Règlement-taxe concernant le prix de vente du livre historique

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la décision du Conseil communal du 27 septembre 2022 portant approbation du règlement-taxe concernant le prix de vente du livre historique, approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 28 octobre 2022 (réf.: 840x3bfce/as), est déposée et consultable par le public à partir de ce jour au Secrétariat communal. Le règlement devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la Commune.

Saeul, le 04 novembre 2022

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Jean KONSBRUCK
Bourgmestre


Joé WOLFF
Secrétaire communal

